une armée de 80.000 hommes, et le gouvernement a fait savoir à son général qu'il eut à ne revenir que mort ou victorieux. Ainsi la Convention décrétait la victoire.

Le khan de Kashgar se prépare à tenir tête à l'invasion de ses ennemis; mais il est peu probable que ses hordes de cavaliers puissent lutter contre l'armée chinoise.

Roubaix-Tourcoing
ET LE NORD DE LA FRANCE

—

Par décret du Président de la République, inséré au *Journal Officiel* d'aujourd'hui, ont été nommés: Maire de Lannoy : M. Deffrennes-Delerue (Jean-Baptiste-Joseph). — Adjoint : M. Mulliez-Dewailly (Jules-François).

—

Tous les conseils municipaux de France sont convoqués pour la première semaine de mai, à l'effet de tenir leur seconde session de 1875. Cette session, qui peut durer dix jours, est exclusivement consacrée au règlement des questions financières ; règlement définitif du budget de 1874 ; établissement de crédits additionnels ; vérification des comptes des receveurs municipaux, etc.

—

Une récente circulaire adressée par M. le Ministre de l'intérieur aux préfets invite ces fonctionnaires à rappeler aux conseils municipaux qu'ils auront, probablement vers la fin de l'année, à désigner un délégué qui prendra part aux élections sénatoriales.

M. le ministre de l'intérieur invite, en outre, les préfets à faire remarquer aux conseils municipaux que les membres des conseils généraux et des conseils d'arrondissements, étant de droit électeurs, ne sauraient être en même temps les délégués des conseils généraux dont ils seraient membres.

—

Un journal annonce que le ministre des finances vient d'accorder la franchise postale à tous les maires qui auront à communiquer avec les commandants des bureaux de mobilisation et avec les commandants des dépôts de recrutement.

—

Nous avons eu occasion de parler de la prise d'eau dans la Basse-Deûle à Lille, pour l'alimentation du canal de Roubaix. On procède en ce moment aux travaux préparatoires à la pose des machines. Cet emplacement est situé dans les fortifications entre la porte-d'eau de l'Hospice-Général et l'écluse de séparation de la Moyenne et de la Basse-Deûle.

Il est très vaste. On doit établir une force motrice de 150 chevaux. A proximité des machines s'élèvent plusieurs habitations. On estime de 30 à 40 mille le nombre de mètres cubes à prendre chaque jour dans la Basse-Deûle, dont 4 à 5000 seront fournis par le canal de dessèchement.

—

Trois projets sont actuellement en discussion pour l'établissement de la nouvelle gare intérieure de Lille.

L'un le propose sur la place de Tourcoing; un autre près la porte d'Isly, dans les terrains du château de l'Arbonnoise, et un troisième voudrait établir cette gare sur la place Montebello.

—

A partir de samedi 1er mai, la station d'Hesdigneul sera ouverte par la Compagnie du Nord pour le transport des marchandises à grande vitesse et celui des voyageurs.

—

Un cruel malheur vient de frapper une des plus honorables familles de notre cité, dit le *Courrier douaisien*.

Madame Alfred Dupont, née Druon, a succombé, hier, à la maladie qui la faisait souffrir depuis plusieurs mois; les soins les plus attentifs et les plus dévoués n'ont cessé de lui être prodigués par son mari et par ses parents et n'ont pu conjurer les atteintes du mal.

Madame Dupont n'était de retour que depuis quinze jours à peine dans le Midi; elle a eu la consolation de revoir et d'embrasser avant de mourir ses jeunes enfants; elle leur laisse, avec le souvenir impérissable de l'affection la plus tendre, l'exemple de la mort la plus chrétienne et la plus résignée.

La famille de Mme Dupont compte dans notre ville de nombreux amis; tous prennent la part la plus vive au malheur qui la frappe.

—

Le public en général, les épiciers et cafetiers en particulier, sont prévenus que, la loi du 28 janvier assimilant les allumettes aux tabacs, nul n'a le droit d'avoir, soit pour la consommation de ses clients, soit même pour son usage personnel, des allumettes chimiques non timbrées. Les visites domiciliaires se continuant, avis est donné que la loi punit d'une amende de 300 fr. à 1,000 fr. tout délinquant.

Un fabricant récidiviste vient d'être condamné à 600 fr. d'amende, à 100 fr. de dommages, aux dépens et à huit mois de contrainte par corps en cas de non paiement.

—

Hier soir, un commencement d'incendie s'est déclaré au premier étage de la maison n° 15, rue de la Paix, occupée par le sieur Demeyer, tailleur. Le feu a pris dans l'escalier, on ignore encore comment. Il n'a pas tardé à être éteint, grâce surtout à la pompe du dépôt de l'Ecole des Frères, sise même rue, qu'on a amenée sur les lieux en toute hâte. Les pertes s'élèvent à 2,700 fr., dont 2,000 fr. pour le bâtiment et 700 fr. pour les marchandises. Le tout est assuré à la compagnie l'*Union*.

—

On nous communique le compte-rendu du concert donné dimanche dernier par la société du *Petit Château*, de Tourcoing, dont nous avons publié le programme :

« Nous sommes heureux de pouvoir rendre un tribut d'éloges justement mérités aux artistes dont le talent a rehaussé le concert donné dimanche par la société du *Petit-Château* de Tourcoing. Nous constatons avec plaisir que cette fête a parfaitement répondu à ce que nous en attendions. Grâce aux nombreux éléments de la société, le programme en a été si varié, l'exécution si nette et si irréprochable, que nous nous demandons encore s'il a eu son précédent. Certes, le *Petit Château* n'en est pas à ses premiers succès; mais, pour notre part, nous enregistrons celui-ci comme un des plus beaux; et, puisque tout est bien qui finit bien, nous n'hésitons pas à dire que ce concert clôture une saison d'hiver comme nous en désirons et en souhaitons encore et toujours.

» Il appartenait à la symphonie d'ouvrir la marche en débutant dans la première et la seconde partie. L'ouverture de *Manon Lescaut*, aussi gentille par ses brillants motifs qu'ardue à cause des tonalités ingrates et diverses qui s'y rencontrent, a été enlevée avec un brio que l'on a retrouvé dans *Poète et Paysan*. En un mot, leur exécution a été parfaite en tous points. Grâce à l'énergique direction de leur chef, les exécutants ont été mis en garde contre un défaut qui enlève souvent tout le mérite d'une bonne exécution, et dont les précédents concerts n'ont pas toujours été à couvert. Il consiste en ce que, stimulés par la présence d'un nombreux auditoire et entièrement absorbés par une attention soutenue, des exécutants s'échauffent et s'*emballent*, comme disent les artistes. Alors les mouvements sont précipités, les nuances mal rendues; une fausse interprétation fait oublier toutes les qualités dont on a fait montre, et le succès est compromis.

» Nos meilleures félicitations à M. Mommarché, qui a su maintenir si bien son orchestre, et nos éloges les plus sincères aux symphonistes qui l'ont si parfaitement compris.

» M. Jules Baert a très bien dit sa mélodie des *Charmantes hirondelles*. Sa voix est d'un timbre sonore et agréable. Un peu plus d'étude et de sentiment, ce sera parfait. M. Mommarché a prouvé, en chantant le *Coin du Cœur*, qu'on peut, sans avoir un organe privilégié, donner à une romance le cachet tout particulier qui en fait le charme. Il vocalise en maître, on y sent l'étude. Nous espérons le revoir dans les prochaines fêtes.

» Que dirons-nous à M. Victor Debuchy qu'il n'ait entendu ? Nous n'en serions pas là si notre répertoire d'éloges était aussi inépuisable que son obligeance. Nous constatons, à chaque fois que nous avons le plaisir de l'entendre, une perfection et un progrès dont un travail opiniâtre peut seul donner le secret. Sa voix se prête à tout : elle se plaint dans l'air de *Joseph*, s'exalte dans *Haydée*, pleure dans l'élégie de la *Fille du Pâtre*, autant de qualités qui en font l'un des meilleurs chanteurs de Tourcoing. Aussi les bravos qui l'ont accueilli lui disent assez ce que nous ne lui répéterions pas sans être au-dessous de la réalité.

» Le duetto des *Amours Passées*, délicatement interprété par MM. Mommarché et Debuchy, nous a laissé l'impression la plus heureuse. La société chorale s'est des mieux montrée : Elle nous a étonné dans la *Branche d'Amandier*, et, franchement, nous étions loin de nous attendre à une exécution aussi belle. Justesse de voix, intelligence des nuances, attaques sures, telles sont les qualités que nous avons applaudies avec une satisfaction d'autant plus vive qu'elle était inattendue.

» Le chœur *La Patrouille* n'a rien eu à envier comme exécution à la *Branche d'Amandier*. Nous risquerons pourtant une légère observation. Ce chœur est d'une composition douteuse; sans harmonie, sans mélodie, il ne produit sur l'auditoire qu'une impression fort vague et peu favorable. Ces sortes de compositions pâlissent près des œuvres de Soubre, de Limnander, de Kucken, de Laurent, de Rillé, etc., auxquelles nous engageons la Société Chorale à s'attacher avant tout.

» Si nous n'avons encore rien dit jusqu'ici de M. Alfred Bailly, c'est que nous lui réservions la palme que mérite son talent et que tous nous lui décernons : à lui les honneurs de cette belle soirée ! Quel archet ! Il détache, martelle, sautille avec les plus délicieuses cadences et au milieu d'atroces difficultés. Aussi les trois morceaux de genre que nous a donnés M. Bailly, ont été autant de triomphes. La valse *la petite Alsacienne*, exécutée par la symphonie, nous a prouvé qu'au talent de violoniste émérite, il joint celui de compositeur original et plein d'idées.

» Nous comptons, suivant sa promesse, le revoir bientôt au milieu de nous.

» Après tant de belles choses, rire à en... pleurer, se tordre les côtes une heure durant en savourant une opérette artistement rendue, que peut-on souhaiter de plus agréable et de plus attrayant ? *Un invité.* »

—

Un sieur Landerlem, originaire de la Belgique, âgé de 44 ans, est arrivé mercredi à Lille, privé de toute ressource.

Entré dans un cabaret de la rue de Tournai, il ne tarda pas à s'y trouver mal. Un médecin qui l'a visité l'a déclaré en danger de mort et l'a fait transporter d'urgence à l'hôpital St-Sauveur. On pense qu'il n'avait pas mangé depuis plusieurs jours.

—

La statistique des tramways lillois démontre combien ce mode de locomotion a pris faveur dans notre ville, disent les journaux de Lille. Voici, pour les premiers mois de l'année 1875, un aperçu du nombre de voyageurs, et des kilomètres parcourus par les cars.

Le mois de janvier, en raison du mouvement exceptionnel déterminé par les visites de nouvel an, témoigne d'une circulation très-considérable : 217,000 voyageurs et 40,265 kilomètres.

Plus court, et moins animé, février accuse une diminution notable sur les chiffres précités: 166,000 voyageurs pour 38,000 kilomètres.

Mais arrive avec les premiers beaux jours et voit augmenter le nombre des promenades et des courses. Le nombre des voyageurs dépasse 202,000, et celui des kilomètres atteint 45,400.

Parmi les trois lignes actuellement exploitées, celle de la gare à la porte d'Isly transporte à elle seule plus de la moitié des voyageurs des tramways. On compte en moyenne cinq places de seconde classe pour une de première.

—

L'ensemencement de la betterave se poursuit avec rapidité ; dans les localités où on sème le plus tard, il sera bien près d'être terminé dans une dizaine de jours. C'est dire qu'il est achevé sur un très-grand nombre de points où déjà la jeune betterave montre ses lignes. La température du jour est chaude, celle de la nuit est froide. En somme, elle serait excellente si elle était moins sèche, car la pluie superficielle qui s'est produite, il y a huit jours, à la suite d'un orage, n'a point été générale et est restée sans effets.

Cette sécheresse persistante n'a, pour le présent, rien d'inquiétant dans les terres en bon état de labour et fumées avant l'hiver où la capillarité du sol attire toujours à la surface assez d'humidité pour la germination. Il n'en est pas de même dans les terres préparées et fumées hors de saison ; celles-là souffrent beaucoup de sécheresse et les ensemencements ne tarderont pas à y être compromis. La culture réclame donc de l'eau, qui est l'élément indispensable pour la levée régulière et le développement normal de la jeune plante que la continuation de la sécheresse exposerait aux ravages des insectes. Puisse le courant tropical, dont les bulletins de l'Observatoire annoncent l'arrivée prochaine, se faire bientôt sentir.

Même température en Belgique et en Hollande. En Allemagne, neige et temps très-rude dans les districts voisins de la Baltique. Dans l'Allemagne du Sud, les betteraves sont presque entièrement semées, mais la prolongation du froid retarde la végétation, et il y a un retard très sensible sur l'année dernière. On se plaint aussi de la prolongation de la sécheresse, qui dessèche la surface du sol ; dans certains endroits, la graine est emportée par la violence du vent qui réduit la terre en poussière et rend la levée impossible. En Autriche-Hongrie, mêmes plaintes du froid et même retard dans la végétation.

(Journal des Fabricants de sucres.)

—

En ce temps de brusques variations de température, il n'est pas inutile de rappeler, d'après la *Gazette du Village*, les observations météorologiques suivantes :

Le pigeon est considéré comme le meilleur prophète du temps. S'il se pose sur la couverture d'une grange, en présentant le jabot au levant, on peut être assuré de la pluie pour le lendemain. S'il rentre tard au colombier, c'est au contraire signe de beau temps.

Quant à la poule, c'est autre chose ; si elle se roule dans la poussière en hérissant ses plumes, c'est un orage qui s'avance.

Lorsque le paysan voit sa vache lécher le mur de son étable, il se hâte de rentrer ses fourrages, car la pluie est proche. En effet, dit-il, la vache lèche le salpêtre que l'humidité de l'atmosphère fait suinter de la muraille.

Si les corbeaux crient plus qu'à l'ordinaire, pluie centaine. Enfin, ce ne sont pas seulement les animaux qui le renseignent, il s'adresse même à ses outils. Si, le matin, la lame de sa faux reste sèche, c'est une belle journée qui se prépare ; il n'en sera pas de même si elle se couvre d'humidité et qu'elle se teinte légèrement de bleu et de rose.

Prix de revient des Viandes
DROITS D'OCTROI COMPRIS.

		1re QUAL.	2e QUAL.	3e QUAL.
Bœuf	le k.	1.54	1.31	1.02
Vache	»	1.49	1.17	0.84
Taureau	»	0.00	0.00	0.00
Veau	»	2.12	1.77	1.37
Mouton	»	1.68	1.58	1.38
Porc	»	1.60	1.55	1.50

Roubaix, le 23 avril 1875.

Le Maire de Roubaix,
C. DESCAT.

L'avenir du Crédit Mobilier

Durant un mois le monde des affaires a été dans la plus grande anxiété au sujet du crédit mobilier.

A une administration imprévoyante, inhabile, dont les actes compromettaient chaque jour un peu plus l'existence de cette société, avait succédé, le 2 mars dernier, un conseil d'administration nouveau, composé d'hommes rompus aux affaires, actifs, ayant donné de nombreuses preuves de leur savoir-faire.

Les actionnaires du Crédit mobilier, heureux de voir leur société débarrassée d'un homme dont le passé considérable avait été plutôt une pierre d'achoppement qu'un agent propre à vivifier cet établissement de crédit, avaient acclamé les hommes nouveaux que la providence leur envoyait.

Sur l'initiative de M. Phillipart et de ses amis, l'assemblée générale du 2 mars, après avoir donné *quitus* aux administrateurs sortant s'avait voté l'émission d'un nouveau capital de 80 millions de francs, divisé en 160,000 actions de priorité. Cette combinaison assurait le présent et l'avenir. En même temps tous pouvoirs avaient été donnés aux nouveaux administrateurs pour faire cesser les procès existants ou à venir.

Tout présageait la régénération et le fonctionnement prospère et fructueux du Crédit mobilier; le public avait répondu à l'appel qui lui avait été fait, la souscription ouverte avait été largement couverte par les anciens actionnaires, lorsque l'un de ceux-ci, propriétaire de vingt actions, M. Oudin, vint apporter la discorde et la guerre, en assignant la nouvelle administration devant le tribunal de commerce en nullité des résolutions votées.

Le tribunal de commerce maintient ces résolutions, à l'exception de celle décidant l'émission des actions de *priorité*.

Il se trouva dans nos codes un article de loi qui permit de détruire en un instant toutes espérances conçues.

Appel fût interjeté devant la cour.

Pendant que la procédure suivait son cours, les administrateurs du Crédit mobilier ne perdaient pas une minute pour assurer l'avenir de cet établissement. Dans l'incertitude d'obtenir gain de cause sur tous les points, ils convoquèrent une seconde assemblée pour le 14 avril et, renonçant au système des actions de *priorité*, ils proposèrent de former une nouvelle société au capital de 160,000,000 de francs.

L'Assemblée, à l'unanimité moins quatre voix, vota cette proposition. On attendit le prononcé de l'arrêt de la cour, qui eût lieu le 19 avril courant.

Cet arrêt, sauf la question des actions de priorité, a donné gain de cause aux nouveaux administrateurs. Qu'importe, aujourd'hui, que les actions de *priorité* ne puissent pas être émises ? l'assemblée du 14 avril a devancé, par ses résolutions, l'obstacle qui aurait pu naître de ce point de l'arrêt de la cour, il n'y a donc pas lieu de s'en occuper davantage.

Le point principal, le seul réellement intéressant, était celui de la validité de l'Assemblée du 2 mars, elle a été maintenue.

Aujourd'hui il s'agit de mettre à exécution les décisions prises le 14 avril, c'est-à-dire émettre le capital de la nouvelle société, soit 320,000 actions de 500 francs, libérées de 250 francs.

Le public attend avec une impatience facile à comprendre, l'ouverture des guichets du Crédit mobilier. Les capitaux sont prêts et cette souscription promet de faire époque dans les annales financières. Cela s'explique aisément, on sait à quoi est destiné le capital. D'abord à la reconstruction de l'Immobilière, c'est-à-dire à opérer la resurrection d'une grande œuvre dont les titres avilis aujourd'hui doivent reconquérir leur ancienne splendeur. A aider ensuite à la création de plusieurs lignes de chemins de fer qui apporteront la richesse dans plusieurs de nos départements délaissés jusqu'à ce jour par les grandes compagnies. Bien d'autres travaux seront exécutés grâce à ce nouveau capital.

Par sa reconstitution sur ces bases nouvelles, le Crédit mobilier, dont le passé si brillant n'est pas oublié de ceux qui, tenant compte de certaines difficultés, ne maudissent pas les hommes dont l'existence entière a été vouée au bien du pays et à la prospérité publique, pourra rendre de grands et utiles services.

Autant ces dernières années ont donné peu de satisfaction aux actionnaires du Crédit mobilier, autant ils ont droit d'espérer en l'avenir.

Que peuvent dire les adversaires du conseil d'administration !

Rien. Ils auront beau torturer les considérants de l'arrêt du 19 avril, ils n'y trouveront aucun blâme contre M. Philippart, ni contre ceux qui ont pensé comme lui.

On avait voulu se faire une arme de ce que des *reporteurs* d'actions du Crédit mobilier avaient assisté sans droit à l'assemblée du 2 mars. L'arrêt ferme la bouche à ces détracteurs de la vérité, en déclarant que le *reporteur* est *propriétaire* des titres qu'il a reporté et, comme tel, qu'il a le droit incontestable de prendre part à l'assemblée générale.

C'était le seul argument invoqué pour soutenir l'invalidation de l'Assemblée; il a été repoussé par la cour.

Tout est fini actuellement. Le Crédit mobilier va ouvrir très probablement sa souscription; nous lui prédisons un éclatant succès. Instruits par le passé, les nouveaux administrateurs sauront faire fructifier les capitaux qui leur seront confiés. En relation avec les plus puissantes banques de l'Europe, ils trouveront toujours, quelque importante que soit une opération, tous les capitaux dont ils auront besoin.

Depuis cinq ans nous avons travaillé à la reconstitution de notre épargne, l'heure est venue d'employer ces économies à des œuvres intelligentes, fructueuses, honnêtes, exécutées en vue du pays. Nous croyons que le Crédit mobilier est appelé à marcher à la tête du mouvement. « Nous en avons pour gage les succès obtenus déjà, dans d'autres entreprises, par ces courageux et intelligents administrateurs.

Le succès de la souscription qui va s'ouvrir sera le point de départ d'une longue série de beaux jours pour le Crédit mobilier.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — *Imprimerie Alfred Reboux.* — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix.*

CHRONIQUE JUDICIAIRE

Le procès en diffamation intenté par M. Philippart au *Bulletin financier* et au *Français*, est venu aujourd'hui, 29 avril, devant la 10e chambre correctionnelle de la Seine. Sur la demande du ministère public, qui a commencé une instruction relativement aux faits diffamatoires imputés à M. Manoel, directeur du *Bulletin financier*, le tribunal a sursis à l'instance engagée par M. Philippart. L'avocat de ce dernier avait déclaré que la demande du ministère public répondait au vœu de M. Philippart.

Le Secret de Cirée

Le 2 octobre dernier, en plein jour, une vieille dame, âgée de soixante-seize ans, rentière, fut étranglée dans son logement, rue de Vaugirard, 242. Le vol avait été le mobile de l'assassinat. La justice chercha en vain les coupables, lorsque, le 8 janvier, un nommé Maillot, repris de justice, arrêté le 19 octobre, en compagnie de trois autres malfaiteurs de son espèce et détenu, depuis cette époque, sous la prévention de vols nombreux, demanda à faire des révélations. Il se dénonça et dénonça ses camarades comme les auteurs du crime de la rue de Vaugirard. Les diverses instructions se poursuivent. Elles ont abouti, après jonction des affaires en vertu d'une ordonnance de M. le président des assises, au renvoi de quinze individus devant le jury. Ce sont les nommés Maillot, dit le Jaune; Georges Blaise, Thauvin, Bourgès, Cirée, dit Jésus, Greffier, Stoltz, Lacour, Pertimot, Fritz, Calais, Plantois, Collon, Bonnard, la fille Mazuel. Ils sont accusés les uns d'assassinat, les autres de complicité d'assassinat, de vol ou de complicité par recel.

Voici comment Maillot a raconté lui-même devant la cour d'assises le crime de Vaugirard. Le 2 octobre, comme nous étions réunis Georges, Thauvin, Sœuves, Cirée et moi, tous sans le sou, l'un de nous rappela qu'il y avait un bon coup à faire rue de Vaugirard, chez la veuve Rougier. Nous décidâmes immédiatement d'aller chez cette femme. Quand nous fûmes arrivés il fut convenu que Georges et Thauvin se chargeraient de la veuve et que moi je fouillerais l'appartement. Cirée et Sœuves voulaient rester en bas. Je leur dis que ceux-là seulement qui monteraient toucheraient leur part de l'affaire. Cirée et Sœuves ne se décidèrent pas à monter. J'arrivai devant la porte, je tenais un billet à la main, je sonnai... Maillot est pris d'un tremblement soudain, il passe la main sur son front. Il reprend, Georges... Georges... était.. La voix de Maillot hésite, sa figure blafarde semble se contracter. Il s'assied, ses mains s'agitent fiévreusement. Après une pose, il se redresse et poursuit froidement en ces termes : Georges était vers la rampe. Il roulait une feuille de papier à cigarettes. La veuve m'ouvre. J'entre en laissant la porte entrebaillée. Je lui présente le billet. « Madame, lui dis-je, voilà un billet. On m'a dit que vous connaissiez la personne et que vous pourriez me donner des renseignements. » Elle va chercher ses lunettes, prend le billet, le lit et me répond : « Je ne connais pas du tout cet individu. » En même temps, j'avais fait signe à Thauvin et à Georges d'entrer. Ils entrent. Georges m'avait paru hésiter. La veuve me dit : « Quels sont donc ces messieurs ! Ce sont, lui répondis-je, des témoins que j'avais amenés pour le billet. » Elle me répète encore qu'elle ne connaît rien de tout cela.

Je me retourne alors vers Georges, Georges avait les yeux fixés sur les arbres de la cour. Je lui dis : « Eh bien! Georges, quand vous voudrez! » Georges ne répondit pas. Voyant qu'il restait muet et qu'il laissait passer le signal sans rien dire, je pris immédiatement le parti de me retirer. Je demandai pardon à la veuve et je me dirigeai vers la porte; mais à la porte Thauvin était là, qui me barra le chemin. Thauvin dit à son tour. « Eh bien! Monsieur, quand vous voudrez! A peine ces mots furent-ils prononcés que cette fois Georges se décida, il fondit sur la veuve et lui mit le mouchoir sur la bouche, la vieille femme tomba. Thauvin me fit signe de fermer la porte. Il aida Georges à maintenir la veuve; moi, je pris aussitôt les clefs et je cherchai à défoncer le secrétaire de la chambre du fond. Ne pouvant y parvenir, je revins dans la première pièce. Georges et Thauvin tenaient la veuve couchée par terre, la figure sur le plancher. Thauvin était couché de son long sur elle; Georges avait ses main qui disparaissaient dans l'intérieur du cou. Je dis à ce dernier: « Je ne suis pas assez fort pour forcer le secrétaire.

« Vas-y, je prendrai ta place » Il se leva. Je me jetai précipitamment à terre, à côté de la veuve et lui mis la main sur la tête. Je l'entendais qui murmurait : Canailles, voleurs, assassins, » mais si bas qu'il fallait être tout prêt d'elle pour l'entendre. Elle faisait comme des soubresauts (mouvement d'horreur dans l'auditoire). J'aperçus sa boucle d'oreille en or; l'oreille avait du sang. Je saisis la boucle et la mis dans ma poche. Georges, en revenant vers moi, me dit: « Tu lui as arraché l'oreille. » Je lui répondis que non, qu'elle avait été ensanglantée au premier moment. Thauvin avisa lui-même son alliance et après avoir mouillé le doigt de la veuve dans sa bouche pour faciliter l'opération, il la lui enleva du doigt. Il était toujours accroupi sur le corps (mouvements et murmures prolongés.) Il ne s'est levé que pour sortir.

Georges et Thauvin ont fait à quelque chose près le même récit. Ces deux derniers prétendent seulement qu'ils n'ont jamais eu l'intention d'assassiner la veuve Rougier et soutiennent même que lorsqu'ils sont sortis, la malheureuse vivait encore. Thauvin déclare en outre que ce n'est pas lui, mais bien Morillot qui s'est emparé de l'alliance. Les témoins entendus ne peuvent donner des détails que sur l'état dans lequel on a trouvé la veuve Rougier et son logement quelques heures après le crime. Il ne reste plus que huit témoins à entendre, en ce qui concerne les vols commis postérieurement à l'assassinat de la veuve Rougier. Après l'audition de ces témoins, M. l'avocat général d'Herbelot prononcera son réquisitoire.

---

elle fut même presque aimable pour lui.

Le frère de Madame Robillard était dans une horrible anxiété. Que pouvait signifier cette conduite? Se serait-il trompé la veille en prenant les deux étrangers pour autre chose que des marchands colporteurs.

— Non, se disait-il, c'est impossible. Je l'ai entendu l'appeler Valentine, j'ai vu leurs mains entrelacées, j'ai vu leurs yeux échanger des éclairs d'amour. Et aujourd'hui le changement qui s'est opéré dans toute sa personne, la joie qui rayonne dans tout son être, n'ont d'autre cause que la présence de celui qu'elle aime. Mais où peut-il se cacher?

Tout à coup une pensée lui traversa l'esprit. On devait avoir procuré aux deux étrangers une retraite éloignée où ils restaient pendant la journée; puis, la nuit venue, quand chacun se livrait au sommeil, quand ils se croyaient en sécurité, ils pénétraient sans bruit dans la ferme. Il les voyait alors échanger des serments d'amour, faire de doux projets pour l'avenir. Qui sait, peut-être se préparaient-ils à fuir ensemble...

— Je le saurai ! s'écria-t-il.

Son plan était dressé.

Le soir, il revint de nouveau chez sa sœur. Valentine lui parut plus belle que jamais, un éclat inaccoutumé brillait dans ses yeux, ses mouvements étaient enfiévrés.

— Elle l'attend ! se dit-il. Orgueilleuse aristocrate, prends garde ! Ton triomphe ne sera pas de longue durée !... C'est ton amant et son complice qui paieront d'abord pour toi,... et nous verrons ensuite.

Quand vint l'heure du couvre-feu, Jules, après avoir souhaité le bonsoir aux personnes de la maison, se retira; mais, au lieu de rentrer chez lui, il choisit un endroit d'où il put voir passer tous ceux qui voudraient pénétrer dans la ferme, et se blottit derrière une haie.

Une heure, deux heures s'écoulèrent ainsi dans une sinistre attente. Le malheureux, comme un fauve à l'affût, guettait sa proie, et sa proie ne se montrait pas.

Cependant le silence profond de la nuit est subitement interrompu. On ouvre une porte, c'est celle de la maison. Quelqu'un traverse la cour... un nouveau bruit de porte retentit... bientôt, le pas d'un cheval résonne sur le trottoir de la ferme... puis il s'arrête.

(A suivre).